



**DILI TRUST**

# **Matter management**

## **Déclaration d'accessibilité**

---

**09.01.2026**



# **Sommaire**

---

## **1. État de conformité**

1.1 Résultat des tests

## **2. Contenus non accessibles**

## **3. Contenus non soumis à l'obligation d'accessibilité**

## **4. Établissement de cette déclaration d'accessibilité**

## **5. Technologies utilisées pour la réalisation du module**

## **6. Environnement de test**

## **7. Les outils utilisés lors de l'évaluation**

## **8. Pages du site ayant fait l'objet de la vérification de conformité**

## **9. Retour d'information et contact**

## **10. Voies de recours**



DiliTrust s'engage à rendre son application Matter Management accessible conformément à l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005.

À cette fin, DiliTrust met en œuvre une stratégie et des actions visant à améliorer l'accessibilité numérique de ses services, notamment au travers d'un schéma pluriannuel d'accessibilité et d'un plan d'action annuel incluant le bilan des actions réalisées l'année précédente. [\(voir plan d'action 2025 et 2026\)](#)

Cette déclaration d'accessibilité s'applique à l'application Matter Management éditée par DiliTrust.

## 1. État de conformité

---

L'application Matter Management est partiellement conforme au Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA 4.1.1).

### 1.1 Résultat des tests

L'audit de conformité réalisé en interne le 19 décembre 2025 révèle que :

- 74% des critères RGAA 4.1.1 sont respectés.

## 2. Contenus non accessibles

---

Les contenus listés ci-dessous ne sont pas accessibles pour les raisons suivantes.

- Critère 1.1 : Chaque image porteuse d'information possède une alternative textuelle.
- Critère 1.2 : Chaque image décorative est correctement ignorée par les technologies d'assistance.
- Critère 1.3 : Pour chaque image porteuse d'information ayant une alternative textuelle, cette alternative est pertinente (hors cas particuliers).
- Critère 1.5 : Pour chaque image utilisée comme CAPTCHA, un moyen d'accès alternatif au contenu ou à la fonctionnalité est fourni.



- Critère 1.6 : Chaque image porteuse d'information dispose, lorsque nécessaire, d'une description détaillée.
- Critère 5.3 : Pour chaque tableau de mise en forme, le contenu linéarisé reste compréhensible.
- Critère 5.4 : Pour chaque tableau de données avec un titre, le titre est correctement associé au tableau.
- Critère 5.6 : Pour chaque tableau de données, tous les en-têtes de colonnes et de lignes sont correctement identifiés.
- Critère 5.7 : Pour chaque tableau de données, la technique appropriée est utilisée pour associer chaque cellule à ses en-têtes, hors cas particuliers.
- Critère 6.1 : Chaque lien est explicite, hors cas particuliers.
- Critère 6.2 : Chaque lien présent sur une page web possède un nom accessible.
- Critère 7.2 : Pour chaque script disposant d'une alternative, celle-ci est pertinente.
- Critère 8.4 : Pour chaque page web ayant une langue par défaut, le code de langue est pertinent.
- Critère 8.6 : Pour chaque page web disposant d'un titre, celui-ci est pertinent.
- Critère 8.9 : Les éléments de balisage ne sont pas utilisés uniquement à des fins de présentation.
- Critère 9.1 : L'information est structurée à l'aide de titres appropriés sur chaque page web.
- Critère 9.2 : La structure du document est cohérente sur chaque page web, hors cas particuliers.



- Critère 9.3 : Chaque liste est correctement structurée sur chaque page web.
- Critère 10.2 : Le contenu visible porteur d'information reste disponible lorsque les feuilles de style sont désactivées.
- Critère 10.3 : L'information reste compréhensible lorsque les feuilles de style sont désactivées.
- Critère 10.6 : Les liens dont la nature n'est pas évidente sont visuellement distinguables du texte environnant.
- Critère 10.8 : Le contenu masqué est destiné, lorsque cela est pertinent, à être ignoré par les technologies d'assistance.
- Critère 10.9 : L'information n'est pas véhiculée uniquement par la forme, la taille ou la position.
- Critère 10.10 : L'utilisation de la forme, de la taille ou de la position pour véhiculer une information est mise en œuvre de manière appropriée.
- Critère 10.11 : Le contenu peut être présenté sans perte d'information ni de fonctionnalité, et sans nécessiter de défilement vertical pour une fenêtre de visualisation de 256 px de hauteur ni de défilement horizontal pour une fenêtre de 320 px de largeur, hors cas particuliers.
- Critère 11.4 : Chaque étiquette de formulaire est visuellement associée à son champ correspondant, hors cas particuliers.
- Critère 11.8 : Les options de même nature au sein d'une liste de sélection sont regroupées de manière pertinente.
- Critère 11.9 : L'intitulé de chaque bouton est pertinent, hors cas particuliers.



- Critère 11.13 : La finalité d'un champ de saisie peut être déterminée par programmation afin de faciliter le remplissage automatique à partir des données de l'utilisateur.
- Critère 12.6 : Les zones de regroupement de contenus présentes sur plusieurs pages (en-tête, navigation principale, contenu principal, pied de page et recherche) peuvent être atteintes ou contournées.
- Critère 12.7 : Un lien d'évitement ou un mécanisme équivalent permettant d'accéder au contenu principal est présent sur chaque page web, hors cas particuliers.

### **3. Contenus non soumis à l'obligation d'accessibilité**

---

Le module Matter Management est conçu exclusivement pour un usage sur poste de travail standard, dans un environnement de bureau contrôlé. L'utilisation sur mobile ne fait pas partie du périmètre prévu pour cette application.

En conséquence, le critère suivant est considéré comme non applicable :

- Critère 10.11 : Les services audités n'étant pas destinés à un usage sur smartphone, les exigences relatives à la présentation du contenu dans une fenêtre de visualisation de 320 px de largeur ne s'appliquent pas.

### **4. Établissement de cette déclaration d'accessibilité**

---

Cette déclaration a été établie le 9 janvier 2026.

### **5. Technologies utilisées pour la réalisation du module**

---

- Vue.js
- Node.js, t
- Typescript
- HTML5/CSS3/SCSS
- Element-plus
- Nestjs
- Mjml



## 6. Environnement de test

---

Agents utilisateurs, technologies d'assistance et outils utilisés pour vérifier l'accessibilité:

- Firefox

## 7. Les outils utilisés lors de l'évaluation

---

- Support from Access 42
- Stark
- WCAG Color Contrast Checker
- HeadingsMaps
- RGAA Assistant

## 8. Pages ayant fait l'objet de la vérification de conformité

---

- Affaires
- Demandes
- Fenêtre modale
- Matter page
- Contacts
- Utilisateurs
- Équipes
- Types d'affaires
- Page d'un type d'affaire
- Tableau de bord



## 9. Retour d'information et contact

---

Si vous ne parvenez pas à accéder à un contenu ou à un service, vous pouvez contacter l'équipe accessibilité des applications DilITrust à l'adresse [accessibility@dilitrust.com](mailto:accessibility@dilitrust.com) afin d'être orienté vers une alternative accessible ou d'obtenir le contenu sous un autre format.

Vous pouvez également nous aider à améliorer l'accessibilité du site en nous signalant toute difficulté rencontrée.

## 10. Voies de recours

---

Cette procédure est à utiliser dans le cas suivant.

Vous avez signalé au responsable du site internet un défaut d'accessibilité qui vous empêche d'accéder à un contenu ou à un des services du portail et vous n'avez pas obtenu de réponse satisfaisante.

- Écrire un message au Défenseur des droits (<https://www.defenseurdesdroits.fr/nous-contacter-355>)
- Contacter le délégué du Défenseur des droits près de chez vous (<https://www.defenseurdesdroits.fr/carte-des-delegues>)
- Envoyer un courrier par la poste (gratuit, ne pas mettre de timbre) :  
Défenseur des droits  
Libre réponse 71120  
75342 Paris CEDEX 07

